



Probleme de moisissure, propriétaire véreux

Par **tayduy129**, le **03/12/2009** à **00:02**

Bonjour,Voici mon problème, je suis locataire d'un appartement depuis 2005, et bien entendu loyer toujours à jour.Au début de cette année j'ai eu des débuts de moisissure dans mon appartement, j'ai bien sur prévenu le propriétaire qui voulais rien savoir, prétextant que c'est de ma faute. Il faut dire que c'est un radin qui a toujours peur de faire des travaux, même inévitable.Durant ce temps, la moisissure se développe de plus en plus, j'ai contacter le service hygiène de ma Mairie, qui est venu et qui a constaté un manque d'isolation de l'appartement. Après cette visite, la mairie a envoyé un courrier au propriétaire lui invitant à faire les travaux sous peine de classer l'appartement insalubre.Suite à ce courrier le propriétaire a fait venir un expert pour vérifier, celui-ci confirme le constat de la maire : manque d'isolation.Le propriétaire a donc fait des travaux qui consiste à tailler le bas des portes pour faire passer plus d'air et faire des trous au niveau des fenêtres. Cependant le problème des moisissures reste le même au niveau des murs, et le propriétaire ne veut rien savoir, il nous demande de faire les travaux.Ayant marre de cette appartement, nous avons chercher à déménager. C'est chose fait et nous allons déménager dans 2 mois.Cependant, devons nous faire les travaux sur les murs avant de partir sachant que cette dégradation est naturelle et n'est pas de notre faute ? J'ai peur qu'il cherche des problèmes et ne veut pas nous rendre notre dépôt de garantie, c'est pour ça que lui avons envoyé le préavis en lui demandant de déduire les 2 derniers mois de loyer dans le dépôt de garantie, bien s'il s'il venait à manquer de l'argent, nous rajoutons sans problème. Ai-je raison ?

Merci de vos réponse.

Par **jeetendra**, le **03/12/2009** à **09:32**

[fluo]ADIL du Loiret[/fluo]
1 rue de l'Université
45000 Orléans
Tél : 02 38 62 47

07rn rn Bonjour, appelez l'Association ADIL à Orléans, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires en conflit avec leurs bailleurs, ils vous aideront, courage à vous, bonne journée.

Par **mikey**, le **12/07/2012 à 15:46**

faux pas faire sa fait venir un expert en batiment au frais du proprietaire car j ai un peu presle meme probleme sauf que moi c est un danger de la vie d autrui

Par **mikey**, le **12/07/2012 à 15:48**

que peut t on faire quand un proprietaire est en tort et mais ses locataire en danger de la vie d autrui et qu ont veut partir mais ont veux une compensation financiere ?